

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion ordinaire du 25 Mars 2016**

**Date de convocation :**

18 mars 2016

L'an deux mille seize le 25 mars à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 mars 2016, s'est réuni en Mairie de Lesigny au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAPIN Michel, Maire.

**Date d'affichage CRS :**

1<sup>er</sup> avril 2016

**Etaient présents :** M. Wacheux - Mme Fournier – M. Doaré - Mme Davidovici - M. Tiannot – Mme Rouen – Mme Dermagne - M. Desamaison – M. Gavillet – Mme Capirossi - M. Monteiro – Mme Le Pellec – M. Schmit - Mme Behuel – Mme Deguelle – Mme Claudel - M. Quemener

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 28

Présents : 18

Représentés : 10

**Etaient représentés :** Mme Juskiwieski par M. Quemener – M. Bastida par Mme Fournier – Mme Bolle par Mme Rouen - Mme Mahé par Mme Dermagne - M. Colin par M. Gavillet – M. Vaury par M. Monteiro – Mme Cavadini par M. Schmit – M. Vivier par Mme Deguelle – Mme Dejonghe par Mme Le Pellec – M. Lazzarini par Mme Behuel

**Secrétaire de séance :** Mme Le Pellec

**Etaient présentes :** Mme Salvadori – Mme Ingargiola

---

**42/2016 - Budget primitif 2016 de la commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.2121-23, et L.2311-1 à 2343-2,

Vu la délibération n° 2/2016 du 29 janvier 2016 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2016,

Considérant la convocation de la commission des finances du 18 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

**ADOpte** le budget primitif de la commune de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

<b>Section</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de Fonctionnement	12 853 450 €	12 853 450 €
Section d'Investissement	5 734 962 €	5 734 962 €
<b>Total du budget primitif</b>	<b>18 588 412 €</b>	<b>18 588 412 €</b>

**PRECISE** que le budget a été établi et voté par nature au niveau du chapitre, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle.

Fait et délibéré aux jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Fait à Lesigny, le 25 mars 2016.

Le Maire  
Michel PAPIN

Certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission en Préfecture le

Et de la transmission ou notification et publication le

Le Maire,

Michel PAPIN